

N/REF : 28/10/2024 16H08 C:000053 I:02609
V/REF : AC/C04447
V/Email reçu le Lundi 28/10/2024 a 16H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. JSM
IMMEUBLE : RES.LES JASMIN - JSM
8-20, RUE MERE TERESA
.
35650 LE RHEU

Rennes, le

22 Novembre 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 14 TERESA - MME DOURSOUX 07 78 68 54 51
LOGEMENT N° 113263, PORTE N°008, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : POSE D'UN BALLON D'EAU CHAUDE TEMPORAIRE POUR PRODUCTION EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 29/10

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU

VIDANGE CHAUDIERE

MISE EN PLACE BALLON EAU CHAUDE TEMPORAIRE 30 LITRES

MISE EN EAU

CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE CHANTIER

—
DÉPOSE DU BALLON RÉALISÉ A LA SUITE DU PASSAGE EN APPARENT (ACCORD SUR DEVIS)

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 21/11/24 a 11H56 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	MOE001-H(s)	Plombier	hors BPU le 29/10	1	54,72
					82,08
			TOTAL H.T.		82,08
			T.V.A. a 10,00%		8,20
			TOTAL T.T.C.		En EURO 90,28

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.